



<i>Date de la convocation</i>	11/01/2024	<i>Séance ouverte à</i>	18h00	<i>Conseillers en exercice</i>	14
<i>Présents</i>	Henri BONNEFOY, Maire Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoint Michelle FRANCOIS, Pierre LOUIS, Jean-Claude BARBAN, Sandrine ICARD, Franck FIRMANN				
<i>Absent(es) excusé(es)</i>	Hélène MORRONE, Sandrine MATT				
<i>Absents(es)</i>	Vincent MAUREL, Jacky DELORME				
<i>Pouvoirs</i>	Sandrine MATT à Agnès AUBERT				
<i>Secrétaire de séance</i>	Michelle FRANCOIS				

Ordre du jour :

- 1- *Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2023*
- 2- *Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 24 mai 2020.*
- 3- *Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables*
- 4- *Remplacement d'un délégué titulaire auprès de la Région du SIAEPA*
- 5- *Approbation du rapport annuel 2022 de la SPL Territoire Vaucluse*
- 6- *Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de tous natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal*
- 7- *Affectation des crédits ouverts à l'article 623*
- 8- *Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le DCG 84 pour la couverture des risques statutaires*
- 9- *Demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'un atelier de de réparation et d'entretien de véhicules à moteur par le 2^{ème} Régiment Etranger de Génie, 2372 Route de Sault à Saint Christol (84)*
- 10- *Autorisation d'engagement et de vote de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif*
- 11- *Création d'un emploi*
- 12- *Tableau des emplois*
- 13- *Convention de soutien « Communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.*
- 14- *Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*
- 15- *Création d'un bâtiment multi-activités : demande de subventions*
- 16- *Révision du loyer concernant le logement Ferrier n°2*
- 17- *Subvention Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école*
- 18- *Questions diverses*

Monsieur le Maire vérifie le quorum.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGT, Monsieur le Maire demande à procéder à la nomination d'un(e) secrétaire de séance. Mme Michelle FRANCOIS est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal et accepte cette fonction.

Les membres du conseil consultent le dossier du conseil qui leur a été remis avant le conseil afin de suivre les rapports du Maire pour chaque ordre du jour.

1- Délibération n°D_2024_1.1 : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 novembre 2023

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 à l'approbation des conseillers municipaux. Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler avant adoption définitive.

2- Délibération n°D_2024_1_2 : Décisions prises par M. le Maire dans le cadre de la délégation accordée par délibération du 24 mai 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions et rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délégation qui lui a été accordée par délibération n°D_2020_2_8 en date du 24 mai 2020, il est dans l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

** 2023_53 du 27/11/2023:*

Acceptation du contrat d'entretien de la société Apt Froid pour le matériel de cuisson du restaurant scolaire et de la salle polyvalente pour un montant de 648.00€ TTC

** 2023_54 du 27/11/2023:*

Acceptation du devis avec l'entreprise Alain Maurel, pour la fourniture et l'installation d'une gaine pour la fibre à la pharmacie dont le montant total s'élève à 2 088.24€ TTC.

** 2023_55 du 04/12/2023:*

Acceptation du devis de Maurel Rénovation pour effectuer des travaux de rénovation au logement communal gîte rural 1 (dépose de la mezzanine) pour un montant de 650.00€ TTC

Le conseil municipal en prend acte

3- Délibération n°D_2024_1_3 : Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables

Rapport du Maire : Monsieur le Maire avait abordé ce point lors du dernier conseil en date 30 novembre 2023 dans les questions diverses, il était soumis à délibération. Il poursuit que dans le cadre de l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération des énergies renouvelables, les communes doivent délimiter les zones d'accélération des énergies renouvelables permettant d'identifier les secteurs potentiels de développement de celles-ci en s'inscrivant dans une démarche de planification territoriale de l'énergie de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement. Il rajoute que la communauté de communes Ventoux Sud et le Parc Régional du Mont-Ventoux ont été consultés en date du 4 décembre 2023 et qu'un registre de concertation a été mis à la disposition du public du 5 au 27 décembre 2023.

Il propose donc de définir, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées :

- Village – 2eme REG – Quelques parcelles dans les campagnes : PV BOIS - ENERGIE
- Village – 2eme REG – Quelques parcelles dans les campagnes : PV GEOTHERMIE
- Parking EHPAD : parcelle R 1049 : PV OMBRIERE PARKING
- La Grande Pélissière – Ancienne décharge – PV Centrale de Brouville (silo) : PV AU SOL
- Salle Polyvalente : parcelle R 157 -Services techniques : parcelle R 157 - 2eme REG – Maison de santé : PV TOITURE
- 2eme REG : PV RESEAU C/F

Et de transmettre les propositions présentées au référent préfectoral unique.

Vote : Unanimité.

4- Délibération n°D_2024_1_4 : Remplacement d'un délégué titulaire auprès de la Région SIAEPA

Rapport du Maire : Le maire rappelle à l'assemblée, la démission de Mme Marie-Jeanne SUZZONI au sein du conseil. Mme SUZZONI était déléguée titulaire auprès de la Région du SIAEPA. Il y a donc lieu d'élire un nouveau délégué.

Considérant que le conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués.

Premier tour de scrutin pour l'élection d'un délégué titulaire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins: 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue: 6

A obtenu: Mme Agnès AUBERT: 11 voix (Onze voix)

Premier tour de scrutin pour l'élection d'un délégué suppléant

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

Nombre de bulletins: 11

A déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante): 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés: 11

Majorité absolue: 6

A obtenu: Mme Sandrine MATT: 11 voix (Onze voix)

Mme Agnès AUBERT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire.
Mme Sandrine MATT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué suppléante.

Vote : Unanimité.

5- Délibération n°D_2024_1_5 : Approbation du rapport annuel 2022 de la SPL Territoire Vaucluse

Rapport du Maire : il informe que l'article L.1524-5, alinéa 14 du Code Général des Collectivités Territoriales rappelle que les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent après un débat sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leur représentant au conseil d'administration ou au conseil de surveillance.

Le rapport a pour objectif de donner aux membres du conseil une information complète sur l'entreprise.

Monsieur le maire propose au conseil d'en prend acte.

Vote : Abstention : 1 (M. Serge CAPDEGELLE) – Pour : 10 – Contre : 0

6- Délibération n°D_2024_1_6 : Etat annuel présentant l'ensemble des indemnités brutes de tous natures dont bénéficient les élus siégeant au sein du Conseil Municipal

Rapport du Maire : l'article L.2123-24-11 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune. »

Le maire demande à l'assemblée de prendre connaissance de l'état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Saint Christol à savoir pour lui-même, Mme Elizabeth SIGNORET, M. Frédéric PASTEL, Mme Agnès AUBERT, M. Serge CAPDEGELLE et M. Jean-Claude BARBAN.

Vote : Unanimité.

7- Délibération n°D_2024_1_7 : Affectation des crédits ouverts à l'article 623

Rapport du Maire : Le maire rappelle aux membres qu'il convient de lister toutes les dépenses au compte 623 afin de régler les mandats relatifs aux « fêtes et cérémonies ».

Vote : Unanimité.

8- Délibération n°D_2024_1_8 : Adhésion au contrat d'assurance groupe mis en place par le CDG 84 pour la couverture des risques statutaires

Rapport du Maire : Monsieur le maire explique aux membres présents que le taux appliqué par le CIGAC est devenu exorbitant (taux de cotisation incapacité CNRACL : 8.81%). Il propose la convention de gestion contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires du personnel et précise les risques garantis et conditions ainsi que les taux proposés par le CDG 84 :

- Agents CNRACL

Risques garantis et conditions : accident du travail / maladie professionnelle (frais de soins y compris reprise du passé + remboursement de la rémunération avec franchise de 30 jours, décès, longue maladie / longue durée (remboursement de la rémunération sans franchise), maladie ordinaire (remboursement de la rémunération avec franchise de 30 jours)

Taux : 4.65%

- Agent IRCANTEC

Risques garantis : accident du travail, maladie professionnelle, maternité, adoption, grave maladie, maladie ordinaire. Conditions : sans franchise, sauf franchise de 10 jours pour maladie ordinaire. Taux : 1.10% de la masse salariale assurée.

Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cet effet ; d'approuver la convention de gestion définissant les conditions dans lesquelles s'établissent et s'organisent, entre le CDG84 et la collectivité, les relations relatives à la gestion du contrat d'assurance statutaire souscrit ; et de l'autoriser à signer la convention précitée avec le centre de gestion de Vaucluse.

Vote : Abstention : 1 (M. Frédéric PASTEL) – Pour : 10 – Contre : 0

9- Délibération n°D_2024_1_9 : Demande d'enregistrement en vue de l'exploitation d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur par le 2^{ème} Régiment Etranger de Génie, 2372 Route de Sault à Saint Christol (84)

Rapport du Maire : Vu l'arrêté du 12 mai 2020 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2930,

Vu l'arrêté du 15 décembre 2023 de la Préfète de Vaucluse portant ouverture de la consultation du public sur le dossier de demande d'enregistrement d'installation classée présentée par le 2^{ème} REG,

Considérant que la Préfète a ouvert une enquête publique du 05 janvier au 02 février 2024 inclus à la mairie suite à la demande d'enregistrement par le 2^{ème} REG pour exploiter un atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur au régiment,

Vu le dossier de consultation,

Sur le rapport présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande formulée par le 2^{ème} REG relative à l'enregistrement d'un atelier de réparation et d'entretien de véhicules à moteur sis 2^{ème} Régiment Etranger de Génie, Quartier Maréchal Koenig, 2372 Route de Sault, Saint Christol.

Vote : Unanimité.

10- Délibération n°D_2024_1_10 : Autorisation d'engagement et de vote de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif

Rapport du Maire : Les dispositions de l'article L 1612-1 du CGCT prévoit que le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors chapitre 16) avant le vote du budget primitif 2024 soit 223 095.85€.

Il précise que les restes à réaliser concernant deux opérations ne sont pas suffisants et propose d'affecter 5 000€ à l'opération « Elaboration du PLU » et 20 000€ à celle de « Matériel et outillage ».

Vote : Unanimité.

11- Délibération n°D_2024_1_11 : Création d'un emploi

Rapport du Maire : Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

En raison d'un avancement de grade au 01/10/2024, le maire propose de créer un nouvel emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet.

Vote : Unanimité.

12- Délibération n°D_2024_1_12 : Tableau des emplois

Rapport du Maire : Suite à l'ordre du jour précédent, Monsieur le Maire demande d'approuver la modification du tableau des emplois.

Vote : Unanimité

13- Délibération n°D_2024_1_13 : Convention de soutien « Commune et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

Rapport du Maire : Lors du dernier comité syndical, le SIRTOM a informé les délégués des communes (M. Frédéric PASTEL, délégué de Saint Christol), des aides accordées par Citeo dans le cadre de la collecte des déchets abandonnés suite à l'arrêté du 30 septembre 2022. Ces déchets sont généralement des déchets d'emballages abandonnés de manière éparsée dans les rues ou la nature. Citeo prend en charge une partie des coûts optimisés liés à leur nettoyage et aide les collectivités locales en charge de la salubrité publique et propose une convention.

Les communes effectuent déjà cette mission dans le cadre du service nettoyage.

Chaque collectivité peut demander cette aide.

Le maire propose de signer la convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo et de l'autoriser à signer par voie dématérialisée cette convention et tout document afférent pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025 (cette convention pourra être reconduite tacitement jusqu'au 31 décembre 2028).

Vote : Unanimité

14- Délibération n°D_2024_1_14 : Modification de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapport du Maire : Suite à la parution du décret n°2023-523 du 29 juin 2023 relatif au seuil plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur et aux conditions dans lesquelles le maire rend compte à l'assemblée délibérante de l'exercice de cette délégation,

Vu la délibération n°2020_2_8 du 24 mai 2020 approuvant la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire propose d'ajouter la disposition suivante : point 29 « d'admettre en non-valeur les titres de recettes présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 100 euros ».

Vote : Unanimité

15- Délibération n°D_2024_1_15 : Création d'un bâtiment multi-activités : demande de subventions

Rapport du Maire : Monsieur le Maire rappelle le projet de la création du bâtiment multi-activités.

Il demande à l'assemblée d'approuver le plan de financement prévisionnel établi comme suit :

Montant du projet : 1 012 000.00€ HT – DETR : 283 360.00€ - DSIL : 151 800.00€ - Contrat Vaucluse Ambition : 73 240.00€
- Région : 200 000.00€ - Fonds propres : 303 600.00€
Et de solliciter les subventions auprès des co-financeurs mentionnés.

Vote : Unanimité

16- Délibération n°D_2024_1_16 : Révision du loyer concernant le logement Ferrier n°2

Rapport du Maire : Monsieur le Maire rappelle que le logement anciennement, local professionnel, occupé par le Docteur Cabon est vacant depuis plusieurs années. Après réflexion, et compte tenu de la conjoncture actuelle, le loyer pratiqué n'est plus adapté pour un logement d'habitation et propose de le ramener à 400.00€ par mois révisable chaque année à la date d'anniversaire du bail suivant l'IRL.

Vote : Unanimité

17- Délibération n°D_2024_1_17 : Subvention Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école

Rapport du Maire : Monsieur le Maire rend compte des travaux de désimperméabilisation qui doivent être réalisés dans la cour de l'Ecole. Ces travaux se chiffrant à 31 274.10€ HT peuvent être subventionnés par l'Agence de L'Eau et propose de solliciter cette aide pour un montant de 21 890.00€ soit 70%.

Vote : Unanimité

18- Questions diverses

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25

Validé par le Conseil Municipal dans sa séance du :

21/03/2024.

Henri BONNEFOY,
Maire de Saint Christol,



Mme Michelle FRANCOIS,
Le Secrétaire de Séance,